

L'hon. M. ROEBUCK : Oh ! non.

L'hon. M. CAMPBELL : L'excellent rapport qu'a déposé ce Comité en Chambre l'année dernière est attribuable à sa compétence en cette affaire, à l'intérêt qu'il a manifesté à ce problème ainsi qu'aux efforts incessants qu'il a apportés à la conduite de cette enquête. Je suis d'avis que l'on établira une politique d'immigration seulement par l'entremise d'un comité de ce genre, et au moyen de la publicité que recevra le travail du Comité, ainsi que de la publicité accordée aux témoignages des personnes qui comparaissent devant nous. Je ne doute point qu'il soit très difficile, aujourd'hui, d'établir une politique générale, mais il me semble qu'il est opportun de le faire.

Avant de m'asseoir, je désirerais faire une remarque sur ce qu'a dit le sénateur Euler. Il me semble que le travail du Comité de l'impôt a accompli quelque chose l'année dernière. Je ne crois trahir aucun secret en disant qu'après l'institution de ce comité, et tandis qu'il siégeait, les préposés du ministère se sont vivement intéressés aux témoignages rendus devant lui ainsi qu'aux recommandations qu'il a soumises. La grande majorité des membres du comité—sauf moi-même—étaient d'avis que certaines recommandations auraient dû être incorporées à la mesure législative de cette année; mais le ministère a jugé que, vu l'état dans lequel se trouvait la loi à ce moment, il était assez difficile d'admettre une recommandation comportant la faculté d'interjeter appel à l'égard d'ordres discrétionnaires. On étudie une nouvelle mesure, et j'espère qu'elle sera déposée sous une forme quelconque lors de la présente session du Parlement. Elle nécessitera peut-être une étude considérable. Il sera peut-être impossible d'adopter cette mesure législative au cours de la présente session; mais si elle est déposée devant notre comité, je suis certain que nous accomplirons un travail appréciable en l'étudiant et en l'examinant. Lorsque cette mesure sera présentée, j'espère que plusieurs pouvoirs discrétionnaires en auront été retranchés. Je suis certain que le travail que le comité peut accomplir relativement à l'immigration a une valeur aussi considérable, sinon davantage, que celui que fait le comité de l'impôt.

L'hon. M. ROEBUCK : Le sénateur Campbell a dit que l'Australie a nolisé l'*Aquitania*. Je ne le savais pas, mais on m'a dit de bonne source que l'*Aquitania* quittera l'Europe,—j'ignore de quel port, le 4 avril, avec 50 immigrants à destination du Canada. Des rapports de journaux prétendent que le nombre serait plus considérable, mais je crois qu'il n'y en aura que 50, et ce sont tous des parents de gens qui demeurent ici.

L'hon. M. HAIG : Je suis en faveur de la proposition du sénateur Burchill, et, par conséquent, je propose que soit institué un comité du programme composé du président, du sénateur Roebuck, du sénateur Buchanan, du sénateur Burchill, de la sénatrice Wilson ainsi que du sénateur Daigle.

La motion est adoptée.

L'hon. M. ROEBUCK : Monsieur le président, quand nous réunirons-nous de nouveau?

L'hon. M. HAIG : Je propose que les membres du comité du programme se consultent et informent le président de la date à laquelle il pourra se réunir.

Le PRÉSIDENT : J'ai un cas que je désire signaler au Comité parce qu'il renferme des faits que nous devrions connaître. Une dame du nom de madame Pearl Klotz, qui demeure à Wainfleet, Ontario, dans le district de Niagara, a, avec sa famille, établi une exploitation agricole assez prospère depuis son arrivée au Canada l'année dernière. J'ai discuté son cas avec M. Jolliffe, en vue d'amener au Canada quelques-uns de ses parents pour travailler sur sa ferme. Le 2 février elle m'a de nouveau soumis son cas; j'ai écrit à M. Jolliffe, et j'ai répondu le 20 mars à la lettre de Mme Klotz. J'ai adressé à cette dame une copie de la lettre que M. Jolliffe m'a envoyée et qui n'était guère satisfaisante. Je désire lire la réponse de Mme Klotz :